

Bibliothèque Denis Diderot



Prêt de documents aux collectivités

Pour obtenir une carte de lecteur collectivité, merci de compléter ce formulaire et de le présenter au personnel de la bibliothèque accompagné d'un justificatif professionnel récent.

Nom et prénom de l'emprunteur

Date de naissance

Adresse personnelle

.....

Téléphone

Adresse mail

Souhaitez-vous recevoir la newsletter de la bibliothèque ?

☐ Oui

☐ Non

Nom de l'établissement

Adresse et contact de l'établissement

.....

.....

Nom du/de la responsable d'établissement

Chapitre 5 du Règlement Intérieur sur les Collectivités

Article 21

Des abonnements spécifiques peuvent être ouverts au bénéfice des collectivités adultes et jeunesse.

Sont concernées :

- les classes des niveaux maternel, élémentaire et du secondaire, relevant d'établissements scolaires situés sur le territoire d'Est Ensemble ;
- les structures d'accueil de jeunes enfants (crèches, haltes-garderie, relais assistantes maternelles,...) localisées sur le territoire d'Est Ensemble ;
- toutes les structures et associations à vocation pédagogique, sociale ou culturelle travaillant avec des publics jeunes ou adultes, ainsi que les structures d'accueil de tous types, sur le territoire d'Est Ensemble.

Ces abonnements permettent l'emprunt de cinquante documents pour dix semaines.

Article 22

L'ouverture de ces abonnements est subordonnée au renseignement d'un formulaire d'inscription spécifique désignant notamment, d'une part, l'utilisateur de la carte délivrée au titre de cet abonnement et, d'autre part, le responsable légal. La production d'un justificatif témoignant de l'accord et du lien entre l'utilisateur et la collectivité responsable légale est demandée.

Article 23

C'est au responsable légal que seront adressés, le cas échéant, les courriers de rappel mentionnés à l'article 19 du présent règlement. C'est également au responsable légal qu'il incombera, le cas échéant, de remplacer ou de rembourser les documents non restitués ou détériorés.

Article 24

Ces abonnements ne permettent pas d'emprunts de documents à titre individuel. Aux fins d'emprunts de documents à titre individuel, des abonnements individuels peuvent être ouverts aux personnes déjà utilisatrices d'un abonnement « collectivité ».

A Bondy, le

Signature du titulaire de la carte	Signature du responsable d'établissement